

LE NOUVEL ORDRE JURIDIQUE

Le droit de la gouvernance

Dans notre **société de l'innovation, une société des sciences et des techniques**, le droit change à une vitesse consternante. Il est démesurément variable et imprévisible, difficile à connaître et à saisir. L'État de droit semble menacé et la démocratie en péril.

Quelles sont alors les révolutions invisibles à l'origine des mutations de la société et du droit ?

C'est à cette question que tente de répondre l'ouvrage en démontrant qu'à côté des sources classiques du droit (la loi, la jurisprudence et la coutume), existent de **nouvelles sources du droit : l'expertise, l'information, la normalisation, les recommandations.**

Des exemples tirés tant du **droit public** que du **droit privé**, tant du **droit international** et du **droit européen** que du **droit national**, le prouvent.

L'étude de la **puissance des données légitimantes** (Première partie) - l'expertise et l'information - et de la **puissance des normes officielles non obligatoires** (Deuxième partie) - la normalisation, les recommandations - propose des clés pour déchiffrer l'évolution du droit.

Ce **nouvel ordre juridique**, qui se forme en ce début de XXI^e siècle, exige d'élaborer un **droit de la gouvernance.**

Valérie Lasserre est professeur à l'Université du Maine.

Préface de François Terré, membre de l'Institut.